

# Dossier explicatif FAFA





# Présentation

Etre moteur en terme de création d'emploi

L'insertion professionnelle par le football

Le développement du projet club

Le développement de la politique sportive dans les clubs

La structuration des clubs

Le maintien du bénévolat grâce à un encadrement professionnel

Le renforcement du rôle éducatif et social des clubs



# Présentation :

## 4 axes d'interventions

- I- L'emploi
- II- Les équipements
- III- le Transport
- IV- La Formation





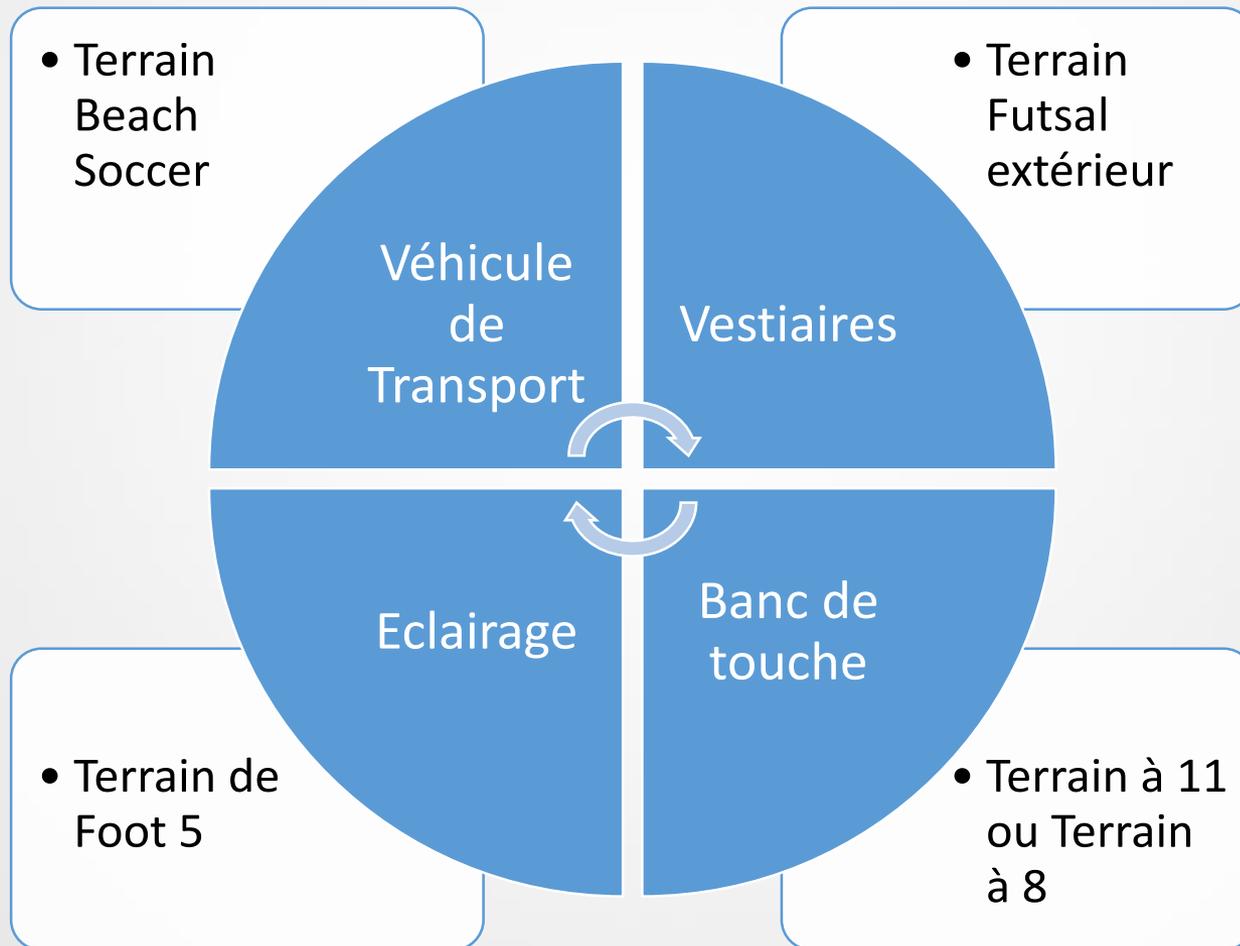
# L'emploi

- Aide à la création de poste de responsable administratif ou sportif
  - Aide accordée jusqu'à hauteur de 10 000 euros sur la première saison pour un emploi (CDI) dans un club (cette aide est renouvelable sur 3 saisons supplémentaires de façon dégressive)
- Critères d'éligibilité :
- Dépôt du dossier au District d'appartenance du club
  - Dépôt du dossier lors de la saison sportive au cours de laquelle le contrat aura été conclu
  - Dépôt du dossier au plus tard 3 mois après la date d'exécution du contrat





# Les équipements





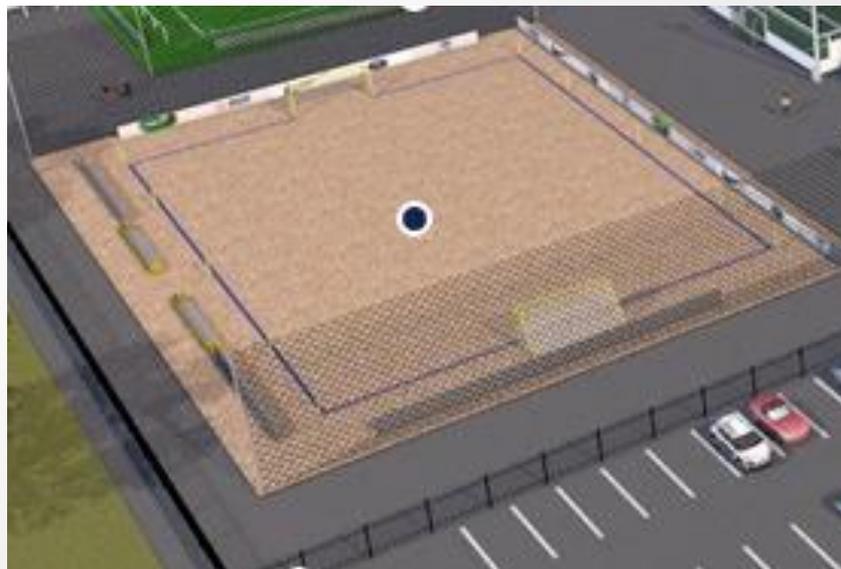
# Beach Soccer

- **Critères d'éligibilité :**

1. L'équipement doit être situé dans un complexe dont les installations sont classées de niveau 6 minimum
2. Ou dans un établissement public dédié aux loisirs avec vestiaires et sanitaires
3. Ou sur le littoral ou autour d'un plan d'eau

- **Modalités de financement**

Aide forfaitaire de 15 000€ dans la limite de 50% du coût des travaux.





# Futsal extérieur éclairé



## ▪ Critères d'éligibilité :

- Mise en place d'un revêtement multisport extérieur
- le projet devra se situer au sein du complexe sportif utilisé par le club support avec une installation de niveau 6 minimum ou à proximité d'un gymnase niveau futsal 4 minimum
- Faire pratiquer le Futsal au plus grand nombre, faire découvrir la pratique (Ouverture de sections...)

## ▪ Modalités de financement :

- Aide forfaitaire de 20 000€ dans la limite de 50% du coût des travaux.



# Terrain de Foot5



## ▪ Critères d'éligibilité :

- Création d'un terrain foot5 synthétique, éclairé avec palissades

- Avoir dans son complexe sportif une installation de Niveau 6 minimum

- Le foot5 est une nouvelle pratique initiée par la FFF en tant que moteur pour le développement du foot loisir

## ▪ Modalités de financement :

- Aide forfaitaire de 30 000€ dans la limite de 50% du coût des travaux.



# Terrains extérieurs

## ▪ Critères d'éligibilité :

- Terrains de grands jeux éclairés en pelouse synthétique
- Terrains de grands jeux éclairés en pelouse naturelle
- Terrains de football éclairé à 8c8

## ▪ Modalités de financement : Pelouse Naturelle :

- Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 €

## • Pelouse Synthétique:

- Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50.000 €





# Vestiaires

## ▪ Critères d'éligibilité :

- Création ou rénovation
- Superficie vestiaires joueurs : 20m<sup>2</sup> minimum hors sanitaires et douches
- Superficie vestiaires arbitres : 8m<sup>2</sup> minimum hors sanitaires et douches

## ▪ Modalités de financement :

Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 €





# Banc de Touche

## ▪ Critères d'éligibilité :

- Cet équipement doit permettre de contribuer à un classement fédéral

## ▪ Modalités de financement :

- Pas de fixation d'aide (dépend du projet mis en place)





# Eclairage

## ■ Critères d'éligibilité :

- Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
- Subventions accordées qu'en cas d'utilisation de projecteurs LED

## ■ Modalités de financement :

- Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000 €





# Véhicule de transport



## ▪ Critères d'éligibilité :

- Etre club affilié à la FFF et être le porteur du projet
- Acquisition d'un véhicule Volkswagen (de 7 à 9 places, neuf ou d'occasion) auprès d'un concessionnaire agréé
- Véhicule destiné aux transport des licenciés du club



## ▪ Modalités de financement :

- Pour un/des véhicule(s) neuf(s) : aide jusqu'à 50 % du coût total T.T.C. (hors options et frais annexes), plafonnée à 20.000 € (par projet)
- Pour un/des véhicule(s) d'occasion : aide jusqu'à 30 % du coût total T.T.C. (hors options et frais annexes), plafonnée à 20.000 € (par projet)



# La Formation



- Mise en place de bons de formation destinés aux éducateurs et aux dirigeants de clubs

- Cofinancement de formations d'éducateurs et de dirigeants de club (Bourses formation)

- **Modalités de financement :**

- 2 bons de formation par formation par personne
- 2 formation aidée possible par personne

**Lien vers le livret Bourse Formation :**

[https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms\\_pdf/0003/68/e19b28d337b372ea1754cd75318fbda6f5eea659.pdf](https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/68/e19b28d337b372ea1754cd75318fbda6f5eea659.pdf)



## Conclusion : Contact LFN

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

- <https://www.fff.fr/fafa>
- Partie administrative : Céline Delboulle : 02 76 86 21 06
- Ou contacter Yohan TRISTANT (Projet Foot5 Futsal...) :  
[ytristant@normandie.fff.fr](mailto:ytristant@normandie.fff.fr)  
07 67 74 44 17